



N° 23-06-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 29 juin à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

Etaient présents :

M. CANCOUET Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CAVALIERI Michaël - Mme MUGNIER Annie - M. LEFFET Ludovic - M. CITO Ferdinando - Mme CAPITAINE Amalia - Mme COUDRIER Laura - M. MOINIER Fabien- M. BOISSEAU Guy - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M. GEFFROTIN Philippe.

Absents excusés :

M. HARLE Sylvain pouvoir à M. CAVALIERI Michael
M. DUBOS Guillaume pouvoir à Mme COUDRIER Laura
M. GIRARD Denis pouvoir à M. CITO Fernandino
M. JOLY Denis pouvoir à Mme CHAUVEAU Ghislaine
M. KLIPFEL Lucien pouvoir à Mme NUNES Jennifer
Mme DEGLIAME Carmela pouvoir M. HERCYK Philippe
M. MOUSSARD Paul pouvoir Mme DERKAOUI Bouchra

Absents :

Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah.

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	18
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	22/06/2023
Date d'affichage	22/06/2023

Objet Désaffectation, déclassement du domaine public et cession de la parcelle communale cadastrée AC n° 927 sise 20 Chemin du Clos à Darche

VU l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU les articles L. 2141-1, L. 3211-14 et L. 3221-21 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2006, modifié le 27 septembre 2007, mis à jour le 5 décembre 2007, modifié le 25 juin 2009, mis à jour les 17 juillet 2009, 27 octobre 2009, modifié simplement le 26 mars 2010, modifié le 14 juin 2012, mis à jour les 28 mars 2013, 13 mai 2013, 23 décembre 2013, révisé au titre du L. 123-13 alinéa 2 le 23 janvier 2014, Modifié le 13 mars 2014, mis en compatibilité par Déclaration de Projet le 18 septembre 2014, mis à jour le 24 septembre 2014, modifié simplement le 13 novembre 2014, modifié le 18 décembre 2014, modifié simplement le 5 novembre 2015, le 13 décembre 2016, mis à jour le 10 février 2017, modifié simplement le 30 juin 2017, la révision allégée du 28 juin 2018, modifié simplement le 19 septembre 2019, mis à jour le 16 octobre 2019 et mis à jour le 22 octobre 2019

VU l'avis des Domaines en date du 25 novembre 2022,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230629-23-06-44-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

VU l'avis de la Commission d'urbanisme du 20 juin 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 26 juin 2023,

CONSIDERANT la demande de Monsieur ZEREN, demeurant 20 chemin du Clos à Darche d'acquérir la parcelle communale cadastrée AC N° 927, d'une surface cadastrale de 23 m² (sous réserve du mesurage par le géomètre) située au droit de sa propriété afin de la rattacher à son unité foncière,

CONSIDERANT que cette parcelle a été acquise par la commune en 1995, dans le cadre d'un plan alignement à 8 m datant de 1994 qui a été modifié par la suite en 2006 par un nouveau plan, passant l'élargissement de la voie de 8 m à 4 m,

CONSIDERANT que dans le cadre de ce nouvel élargissement, la Commune n'a plus usage de cette partie du domaine public et souhaite obtenir un alignement cohérent par rapport aux propriétés voisines,

Entendu l'exposé de Monsieur Marc CLOUET, 1^{er} maire adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Article 1 : **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle cadastrée AC n° 927, pour une surface cadastrale de 23 m².

Article 2 : **PRONONCE** le déclassement de cette parcelle du domaine public et son incorporation dans le domaine privé communal.

Article 3 : **DECIDE** de céder la parcelle communale cadastrée AC N° 927, d'une surface cadastrale de 23 m² au profit de M et Mme ZEREN Mathieu sise 20 chemin du Clos à Darche, en vue d'un rattachement à leur propriété, au prix de 81 € le m², soit 1 863 € (*mille huit cent soixante-trois euros*), suivant l'avis des Domaines.

Article 4 : Les frais de géomètre d'un montant de 2 541,60 € et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Article 5 : L'acte sera établi, par l'étude LENOIR et NEVEUX, notaires à Groslay.

Article 6 : **AUTORISE** le Maire ou par délégation, M Marc CLOUET, 1^{er} Maire -Adjoint à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire
Le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
Michaël CAVALIERI

M. C

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230629-23-06-44-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023